

|  |    |
|--|----|
| Sur la Foi et la Doctrine.....                                 | 9  |
| Sur les Personnes ecclésiastiques.....                         | 15 |
| Sur les Réguliers.....   | 3  |
| Sur les Religieuses.....                                       | 5  |
| Sur le Culte.....  | 10 |
| Sur les Sacrements.....  | 20 |
| Sur l'Education des Clercs.....                                | 4  |
| Sur l'Education de la jeunesse.....                            | 9  |
| Sur la Défense et la conservation de la vérité catholique..... | 4  |
| Sur les Maux à éviter.....                                     | 14 |
| Sur les OEuvres de zèle et de piété.....                       | 10 |
| Sur les biens temporels de l'Eglise.....                       | 5  |
| Sur le For ecclésiastique et les officialités.....             | 2  |
| Sur la Sépulture ecclésiastique.....                           | 2  |

112

Ces décrets, dit la *Semaine Religieuse*, " ont été successivement " proposés par le comité des travaux préparatoires, étudiés dans les " cinquante séances des congrégations particulières, et puis discutés et " arrêtés dans dix congrégations générales et onze congrégations des " évêques." Ils ne seront publiés qu'après avoir reçu l'approbation du Souverain Pontife.

A l'occasion du concile qui vient de se terminer N. S. P. le Pape a adressé la lettre suivante à monseigneur Fabre.  
A Notre Vénéral Frère, Edouard Charles, archevêque de Montréal, à Montréal.

## LÉON XIII PAPE

Vénéral Frère, Salut et Bénédiction Apostolique,

L'Eglise du Canada, en raison de son étroit et constant attachement au Siège de Rome, a toujours été particulièrement chère à Notre cœur. Aussi, est-ce avec une profonde joie que Nous avons reçu l'annonce de la tenue prochaine du premier Concile provincial de Montréal; rien de plus évident, en effet, que les avantages que de telles réunions sont de nature à procurer à la religion. Pour vous, vous Nous avez donné la preuve de votre déférence et de votre attachement en prenant soin de convoquer cette assemblée sous les Auspices du Siège Apostolique.

c. De notre côté, en reconnaissance de cette déférence que vous avez eue pour Nous, Nous appelons de tout cœur sur le Concile lui-même et sur tous les évêques qui y seront présents le bienfait des grâces célestes. Et pour favoriser vos travaux et leur assurer un plein succès, Nous vous accordons très affectueusement, à vous et à tous les autres Prélats, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 septembre 1895, et de Notre Pontificat la 18<sup>e</sup> année.

LÉON XIII PAPE.

\* \* \*

\* \* M. Girouard.—M. Désiré Girouard, avocat du barreau de Montréal, et député fédéral du comté de Jacques-Cartier, vient, d'être nommé juge de la cour Suprême. Il remplace M. le juge Fournier qui a donné sa démission.

M. Girouard est né à Saint-Timothée comté de Beauharnois, le 7 juillet 1836. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal et ses études légales à l'Université McGill. Il fut admis au barreau le 13 octobre 1860. Il était député de Jacques-Cartier depuis les élections générales de 1878. Il fut alors élu à une majorité de deux voix. Son adversaire était M. Rodolphe Laflamme, ministre de la Justice dans le cabinet McKenzie.

M. Girouard a publié plusieurs ouvrages de droit et il fut l'un des fondateurs de la "*Revue Critique*".